

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

8^e séance, 17^e année

Province de Québec Commission scolaire des Navigateurs Saint-Romuald

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 9 décembre 2014, à 19 h 30, au centre administratif de Saint-Romuald, au 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires en date du 9 décembre 2014 ouverte à 19 h 30.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-14-15-076

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public

2.0 Information

- 2.1 Suivi de la rencontre avec les présidents des commissions scolaires de la région 12
- 2.2 Suivi du mandat confié à la Direction générale quant au portrait de la situation concernant le regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

3.0 Décision

- 3.1 Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Interventions du public

Sujet :

Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

Madame Jacqueline Bernier, vice-présidente du Syndicat de l'Enseignement des Deux Rives, donne un avis favorable quant à la fusion bien que les membres n'aient pas été consultés.

Elle mentionne que la Commission scolaire des Navigateurs doit tenir compte des besoins des élèves et de l'identité de chacun. Elle ajoute que la fusion doit se faire dans l'harmonie afin que tous y trouvent satisfaction. Elle demande si la Commission scolaire des Navigateurs aura de l'ouverture à renégocier une nouvelle convention collective.

Sujet :

Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

Madame Marie Mayrand, vice-présidente du Syndicat du Personnel professionnel de Chaudière-Appalaches, informe les membres du conseil des commissaires que leur syndicat est déjà fusionné avec le celui de la Commission scolaire des Appalaches. Ils sont favorables à celle-ci et disponibles.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Sujet :

Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

Monsieur Stéphan Lacasse, président du Syndicat soutien scolaire des Navigateurs, informe les membres du conseil des commissaires qu'une assemblée générale spéciale a eu lieu le 8 décembre 2014 lors de laquelle ils ont discuté des propositions de fusion.

Ils ont proposé une fusion de trois commissions scolaires et, en cas de refus, ils sont favorables à la fusion avec la Commission scolaire des Appalaches si les municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon et de Saint-Henri demeurent sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs.

2.0 INFORMATION

2.1 Suivi de la rencontre avec les présidents des commissions scolaires de la région 12

Monsieur François Caron, président de la commission scolaire, donne de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant la rencontre avec les présidents des commissions scolaires de la région 12 qui a eu lieu les 5 et 6 décembre 2014.

Il fait un bref historique des démarches effectuées depuis l'annonce des regroupements des commissions scolaires ainsi qu'un résumé des renseignements transmis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc lors de cette rencontre.

Il répond aux questions des membres du conseil des commissaires.

2.2 Suivi du mandat confié à la Direction générale quant au portrait de la situation concernant le regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente le portrait de la situation concernant le regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport, présente les indicateurs de gestion dans le cadre du projet de fusion.

Ils répondent aux questions des membres du conseil des commissaires.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est suspendue à 22 h 30.

RETOUR EN SÉANCE ORDINAIRE

Le retour en séance ordinaire s'effectue à 22 h 40.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

3.0 DÉCISION

CC-14-15-077

PROPOSITION D'AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et résolu :

DE RETIRER le paragraphe suivant du point 3.1 *Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs* :

« **DE TRANSMETTRE** à la Commission scolaire des Appalaches un avis favorable à l'effet de poursuivre les discussions quant à un scénario possible de regroupement de la Commission des Appalaches avec la CSDN »

REFUSÉE à la majorité

CC-14-15-078

3.1 Regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU la résolution numéro CC-14-15-070 adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2014;

ATTENDU que les représentants du conseil d'établissement de l'École Belleau, Gagnon et de l'École du Bac ont exprimé leur souhait de demeurer avec la CSDN;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a manifesté son intérêt pour un regroupement avec la CSDN;

ATTENDU que monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et des Parcs et député de la région des Appalaches, a manifesté un intérêt pour un regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la CSDN;

ATTENDU que le conseil de la MRC des Appalaches, par la résolution CM-2014-11-7203, a manifesté un intérêt pour un regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la CSDN;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Henri, par la résolution 221-14, a demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir la Municipalité de Saint-Henri au sein du territoire de la CSDN;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon, par la résolution 247-14, a demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir la Municipalité de Saint-Lambert-Lauzon au sein du territoire de la CSDN;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Sylvestre, par la résolution 143-2014, que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, par la résolution 5638-14, et que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, par la résolution 327-01-12-2014 ont demandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de réviser la réorganisation des commissions scolaires afin que les municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Patrice-de-Beaurivage soient rattachées à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin;

ATTENDU l'information communiquée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires par la Direction générale quant au portrait de la situation concernant le regroupement de la Commission scolaire des Appalaches avec la CSDN;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU une ouverture des syndicats du soutien et des professionnels quant à un possible regroupement avec la Commission scolaire des Appalaches;

ATTENDU la volonté de la CSDN de consulter le comité de parents lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 15 décembre 2014;

ATTENDU que la décision finale de la CSDN sera prise lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 décembre 2014 afin d'être transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, au plus tard le 18 décembre 2014;

ATTENDU que la CSDN désire poursuivre la collaboration avec le regroupement Chaudière-Appalaches, notamment dans l'éventuelle possibilité de regroupement de services;

ATTENDU la volonté de la CSDN de poursuivre et améliorer les services offerts aux élèves;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE TRANSMETTRE un avis favorable à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin de maintenir la délimitation du territoire actuel de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) en ce qui a trait à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et de maintenir la délimitation actuelle de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin en ce qui a trait aux municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Patrice-de-Beaurivage;

DE TRANSMETTRE un avis favorable à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud afin de maintenir la délimitation du territoire actuel de la CSDN en ce qui a trait à la municipalité de Saint-Henri;

DE TRANSMETTRE un avis favorable à la Commission scolaire des Bois-Francis afin de conclure une entente afin que la municipalité de Val-Alain demeure sur le territoire de la Commission scolaire des Bois-Francis;

DE TRANSMETTRE à la Commission scolaire des Appalaches un avis favorable à l'effet de poursuivre les discussions quant à un scénario possible de regroupement de la Commission des Appalaches avec la CSDN;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, à la Commission scolaire des Appalaches, à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et à la Commission scolaire des Bois-Francis;

DE signifier, au Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches, la volonté de la CSDN de poursuivre la collaboration au regard du regroupement possible de services.

ADOPTÉE à la majorité
3 contres dont 1 avec mention
Monsieur Denis Vien

3.0 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question.

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

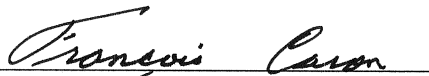
CC-14-15-079

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

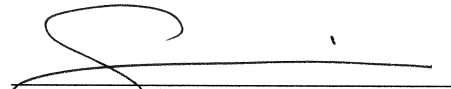
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

D'adopter la levée de la séance à 23 h 24.

ADOPTÉE à l'unanimité



François Caron
Président



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale